



**CONFERENCE MONDIALE SUR
LA PREVENTION DES CATASTROPHES**

KOBE, 18-22 JANVIER 2005

Session Spéciale

Indian Ocean Disaster: risk reduction for a safer future

**INTERVENTION AU NOM DE L'UNION EUROPEENNE
PAR M. JEAN-MARIE HALSDORF,
MINISTRE DE L'INTERIEUR ET
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG**

KOBE, 20 JANVIER 2005

Seul le texte prononcé fait foi

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses 25 Etats membres.

La Bulgarie, la Roumanie, la Turquie, la Croatie, l'Albanie, la Bosnie-et-Herzégovine, l'ancienne République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro se rallient à cette déclaration.

Je m'incline devant la mémoire des victimes et je salue l'engagement courageux des équipes de secours.

Face au désastre, l'assistance internationale et sa coordination constituent sans aucun doute la première étape de la réponse internationale.

L'Union européenne s'est mobilisée dès le début et massivement en réponse à cette catastrophe.

Le mécanisme européen de protection civile a été activé le 26 décembre, le jour suivant les équipes d'évaluation étaient sur le terrain. La Présidence et la Commission européenne se sont rendues dans la région sinistrée et plusieurs Etats Membres ont fait de même.

Nous étions présents au sommet élargi de l'ANASE le 6 janvier. Le lendemain les Ministres de l'Union européenne se sont réunis en Conseil extraordinaire pour contribuer à en assurer le suivi et la mise en œuvre ; ils se reverront le 31 janvier. Lors de la Conférence des donateurs le 11 janvier à Genève, l'Union européenne et ses Etats membres ont annoncé un montant global de 1.5 milliards d'euros en aide publique (soit 2 milliards de dollars). L'aide doit aller aux régions les plus touchées et aux personnes les plus démunies, en particulier aux enfants.

Si l'aide humanitaire est essentielle, sa coordination en vue de parvenir rapidement aux populations sinistrées l'est d'autant plus. Dans ce contexte, l'Union européenne souligne le rôle premier des Nations Unies dans la coordination et la gestion des secours aux victimes et l'importance particulière de la coopération avec le Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires.

Suite au Conseil des ministres du 7 janvier nous sommes en train d'améliorer le mécanisme de protection civile et l'aide humanitaire de la Communauté européenne, y compris les capacités d'analyse en soutien des Nations Unies, en tenant compte des spécificités de la situation en présence. Le développement d'une capacité de réponse rapide de l'Union européenne est étudié tout comme la mise en place d'un corps européen volontaire d'aide humanitaire.

A plus long terme il s'agira aussi d'honorer nos autres engagements en assurant une transition efficace entre la phase humanitaire actuelle et les phases suivantes de réhabilitation et de reconstruction des régions sinistrées.

Une coordination appropriée sera nécessaire entre tous les acteurs concernés pour évaluer les besoins à moyen terme et optimiser l'aide. Les efforts de reconstruction, devront se baser sur les priorités nationales des pays concernés en respectant le principe d'appropriation. Les structures et les capacités en matière de santé publique figurent en haut de la liste des priorités qui exigent un engagement bien au-delà des premières semaines.

La solidarité face à cette catastrophe ne doit pas nous faire oublier les autres crises humanitaires, ni la problématique générale du développement, de l'aide humanitaire et des Objectifs du Millénaire, notamment en Afrique.

Monsieur le Président,

Notre tâche compte encore un troisième volet : celui de la réduction des risques de catastrophes.

La réponse internationale devra permettre aux populations et gouvernements d'être moins vulnérables et mieux à même d'affronter, à l'avenir, des possibles catastrophes. Pour cela, il faut mobiliser les moyens technologiques et financiers nécessaires.

L'Union européenne attache une importance particulière au renforcement des capacités dans le domaine de la prévention des catastrophes.

Dans ce contexte l'Union européenne entend activement participer à l'établissement d'un système d'alerte rapide dans l'Océan indien et l'Asie du Sud-Est tel que décidé au sommet de l'ANASE. Nous soutenons notamment l'initiative du gouvernement allemand de tenir une troisième conférence internationale dédiée à ce sujet.

Il nous importe avant tout qu'une approche cohérente et coordonnée donne des résultats concrets. Les pays affectés par les raz-de-marée en Asie du Sud-Est ont maintenant besoin de notre attention urgente et une priorité particulière doit être donnée aux systèmes d'alerte rapide, mais il est utile de voir les décisions prises dans un contexte global. Les moyens de prévention et notamment les systèmes d'alerte rapide trouvent leur utilité partout dans le monde. Enfin, tout en oeuvrant pour la création des systèmes d'alerte rapide, il ne faut pas perdre de vue le besoin, l'importance et l'efficacité de tous les autres moyens de prévention que cette conférence espère promouvoir.

Monsieur le Président,

L'Union européenne entend s'engager activement dans les trois volets – l'aide humanitaire la reconstruction et la prévention. Nous ne saurions nous contenter d'une approche d'aide et de reconstruction, alors que la communauté internationale a les moyens technologiques et financiers pour prévenir - autant que possible - les catastrophes.

L'Union européenne prend note des initiatives présentées ; nous allons les examiner dans les cadres appropriés.

Je vous remercie.